



Conseil municipal du 30 mai 2013

P R O C E S - V E R B A L

16 conseillers étaient présents : Hubert Bolliet - Bernadette Chamoussin - Jean Pierre Chenu - Roger Chenu - Roland Chenu - Agnès Counil - Laurent Desbrini - Michel Genettaz - Corine Maironi-Gonthier - Bruno Martinod - Christian Milleret - Gilbert Nogues (arrivé à 19h35) - Lucien Spigarelli - André Traissard - Xavier Urbain - Dominique Vial

7 conseillers étaient excusés : Jean Yves Dubois (donne pouvoir à Jean Pierre Chenu) - Isabelle Etiévent (donne pouvoir à Dominique Vial) - Astrid Gal-Collot (donne pouvoir à Laurent Desbrini) - Candice Gilg (donne pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Audrey Jacquier (donne pouvoir à Bernadette Chamoussin) - Olivier Rimbault (donne pouvoir à Roger Chenu) - Monique Ruffier (donne pouvoir à Lucien Spigarelli)

* * * * *

A 19 heures, M. Jean-Pierre Chenu, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Laurent Desbrini est élu.

Sylviane Bastard Rosset procède à la lecture des délibérations de la réunion du 25 avril 2013 qui ne suscite aucune remarque des membres présents.

Puis Jean Pierre Chenu tient à adresser ses plus vifs remerciements à Lucien Spigarelli, à Astrid Gal-Collot et aux membres de la Commission Jeunesse pour la mise en place et la belle réussite de la fête des jeunes, « *Remballe ta fl'Aime* », le samedi 18 mai dernier. Il félicite aussi tous les services qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Lucien Spigarelli, à son tour, remercie chaleureusement les services techniques communaux qui ont travaillé d'arrache-pied pour installer les stands, puis les démonter et les ranger dès le samedi soir afin que place nette soit faite dès le dimanche matin.

Enfin, Jean Pierre Chenu tient à associer tous les conseillers municipaux à ses meilleurs vœux de rétablissement pour Jean Yves Dubois et Monique Ruffier, qui tous deux ont dû être hospitalisés.

* * * * *

I - Finances, ressources humaines et administration générale :

1 - Prêts 2013

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de contracter les emprunts suivants :
. 100 000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie, au taux fixe de 4,05 % sur 15 ans

- . 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, au taux fixe de 3,59 % sur 15 ans
- . 300 000 € auprès de la Banque Postale, au taux fixe de 3,25 % sur 15 ans

2 – Décision modificative n°1 au budget eau et assainissement

.....Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget eau et assainissement 2013, en section de fonctionnement dépenses :

- . Chapitre 011 - Art 604 : Achat d'études, prestations diverses + 12 070 €
- . Chapitre 022 - Art 022 : Dépenses imprévues - 12 070 €

3 – SAEM Plagne Rénov' : approbation des contrats de subvention aux particuliers

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat de subvention à intervenir avec M. et Mme François BERTHOU, ainsi que le versement de la subvention d'un montant de 2 500 € pour la rénovation de leur appartement à Plagne Aime 2000.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat de subvention à intervenir avec Mme Anne CHAVINIER, ainsi que le versement de la subvention d'un montant de 1 126 € pour la rénovation de son appartement à Plagne Aime 2000.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat de subvention à intervenir avec M. et Mme Dominique DAUDRUY, ainsi que le versement de la subvention d'un montant de 2 500 € pour la rénovation de leur appartement à Plagne Aime 2000.

4 – Participation cartes Pass'Plagne été 2013

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la participation financière de la Commune d'Aime à la carte Pass'Plagne, mise en place depuis l'été 2008.

L'objectif étant d'inciter les jeunes à pratiquer des activités (sports...) et de favoriser leurs déplacements (puisque cette carte peut être utilisée pour payer les transports vallée/station et station/vallée).

Cette carte de 150 unités sera vendue dans les conditions suivantes :

- . pour les jeunes âgés de 25 ans maximum
- . coût de 30 € pour le bénéficiaire (le reste étant pris en charge par la commune, soit 45 €).

Rappel : le prix public de cette carte est de 75 €

- . 2 cartes maximum par année civile et par jeune

5 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de modifier ainsi le tableau des effectifs :

- . suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein et création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps plein ;
- . suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps plein et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (26 heures hebdomadaires annualisées) ;
- . suppression d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à 25h30 hebdomadaires annualisées et création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à 29h hebdomadaires annualisées

6 – Approbation du plan de formation 2013

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan annuel de formation des agents de la commune pour 2013, préalablement approuvé par le Comité Technique Paritaire.

7 – Modification n°3 du règlement de formation

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications apportées au règlement de formation, à savoir le point suivant : « le Centre National de la Fonction Publique Territoriale met en œuvre un nouveau dispositif de remboursement des frais de transport ; ce dispositif permet une amélioration globale du niveau de remboursement et intègre les mêmes conditions de remboursement, quel que soit le grade de l'agent ».

8 – Modification de l'Indemnité Spécifique de Service

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'Indemnité Spécifique de Service (décret n° 2003-799 du 25.08.2003 modifié).

9 – Principe d'instauration des tickets restaurants

Arrivée de Gilbert Nogues.

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe afin d'instaurer la mise en place de tickets restaurants pour les agents communaux.

10 – Vilette : nouvelle dénomination des rues

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les dénominations de rues et places suivantes :

- . Chemin des Vergers en remplacement du « Chemin des Perches » ;
- . Rue de la Fruitière en remplacement de « Grand'Rue » ;
- . Rue du Marmillon en remplacement de « Rue de l'église » ;
- . Et prolongement du Pont de la Tour en remplacement de « Les Granges ».

2 - Urbanisme et affaires foncières :

11 – Chemin rural n°10 de la Superga à Longefoy : déclassement de domaine public

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à procéder au déclassement d'une partie du chemin rural n° 10 dit de la Superga représentant une superficie approximative de 140 m².

12 – Aime bourg : vente de parcelles à M. Pascal Valentin et Mme Aude Paccalin

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la vente à M. Valentin et Mme Paccalin des parcelles communales cadastrées section B n° 2453, B 2455, B 1859p, B 1861p, B 2535 (ex 2456), au prix global de 8 520 €.

13 – Les Chaudannes : vente de parcelle à Mme Anne-Marie Bérard-Bergerç

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la vente à Mme Bérard-Bergerç Anne-Marie d'une partie de la parcelle communale cadastrée section L n° 1272p d'une superficie d'environ 305 m², au prix de 3,00 € le mètre carré.

14 – Création d'une activité motoneige au départ de Plagne Aime 2000 : autorisation donnée à M. Millot de déposer les autorisations d'urbanisme correspondantes

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (l'abstention : Gilbert Nogues), d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour la création d'une activité motoneige et pour l'implantation d'un chalet d'accueil sur les parcelles communales cadastrées section F n° 4, 5, 6, 7, 82, 89, 90, 196, 209 et W n° 27 et 53.

15 – Subventions aux particuliers dans le cadre des aides aux énergies renouvelables

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 150 € à M. Michel Cornu, sis 123 rue de la Tulipe à Aime, pour l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 150 € à M. Noël Boch, sis 133 chemin de la Ruaz à Aime, pour l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie.

16 – Lotissement de Longefoy

Concerné à titre personnel, Hubert Bolliet quitte la salle.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander à l'EPFL de la Savoie de relancer les discussions avec les différents propriétaires de terrain à Longefoy, concernés par le projet de lotissement.

3 – Travaux :

17 – Télécabine de Montalbert : autorisation donnée à la SAP de réaliser les travaux sur parcelles communales, autorisation de défrichement et adoption du principe de création d'une Forêt de protection Bois des Allemands

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la Société d'Aménagement de la Plagne à survoler sur les parcelles communales cadastrées W 17, W 53, 6, 9, 12, 59, YA 390, 514, 460, 62, 453, 585, 458, 574 et à construire les pylônes nécessaires à la réalisation de la télécabine.

.....Egalement, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Hubert Bolliet) de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement d'une surface de 9 999 m² dans les parcelles cadastrales ci-dessous :

. Parcelles relevant du régime forestier : Section W n° 6 et n° 53

. Parcelles appartenant à la commune mais ne relevant pas du régime forestier : Section YA n° 460 et n° 514

. Parcelles appartenant à des propriétaires privés : Section W n° 52

Le défrichement projeté concerne des milieux naturels qui ont un intérêt écologique par la présence d'espèces protégées, aussi celles-ci devront être répertoriées avant tout travaux ; il aura également un impact sur le plan paysager car il s'agit de la création d'une nouvelle ouverture dans un milieu forestier actuellement fermé, de plus la largeur et la linéarité de la trouée rendront encore plus visible ce défrichement, les impacts sur la faune et la flore restent eux limités.

La notice d'impact prévoit des dispositions pour limiter les impacts sur l'environnement et le paysage lors des travaux, sur lesquelles s'engage la commune dans sa délibération. Au niveau des mesures compensatoires à ce défrichement sur lequel s'engage la commune, celles-ci sont de plusieurs niveaux et figurent dans le rapport de défrichement établi par l'Office National des Forêts, à savoir :

→ Soumission au Régime forestier de parcelles communales ne relevant pas du Régime Forestier.

→ Demande aux Services de l'état de la mise en place d'un statut de forêt de protection dans le Bois des Allemands

→ Reboisement de l'ancienne emprise haute du télésiège et du télésiège du Fornelet.

18 – Demande de subvention au Conseil régional pour la programmation 2013 des travaux sylvicoles à réaliser en forêt communale

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement présenté :

- . dépenses subventionnables : 14 735,00 € H.T (montant total)
- . la somme totale à la charge de la commune s'élève à 12 525,00 € H.T. (autofinancement + travaux non subventionnables)
- . montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 2 210,00 € H.T.

Egalement, il sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables, et il demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

4 - Divers et informations au conseil municipal :

19 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

.....Depuis le 25 avril 2013, les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (*articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales*) :

✓ Décisions du Maire :

- . Convention de mise à disposition d'un jardin aux Iles – Mme Eliane Perraudat, 73210 Aime – Montant : 20 €/an.
- . Convention de mise à disposition du terrain communal ZP 181 au lieudit « Plancruet » du 06/05/13 au 31/10/13 – M. Damien Cote, Colosses Loisirs, 73210 La Plagne – Montant : 300 €/an.

✓ Pour des travaux

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Rénovation électrique de l'Eglise des Tessens – SAS Firmelec, 73210 Aime – Montant HT : 4 999,00 €

✓ Pour des fournitures

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Fuel bâtiments – La Mure Bianco, 73600 Salins Les Thermes – Montant HT : 10 068,07 €
- . Fourniture de plantes biennuelles pour plantation automne 2013 – Fleurijardin, 73210 Aime – Montant HT : 1 907,40 €
- . Fourniture de plantes pour l'été 2013 – Gonthier Horticulture, 73200 Albertville – Montant HT : 7 148,72 €

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Tour Montmayeur : conseil culturel, conception de 3 cartes historique, coordination – Aurélien Dunand, 73260 Doucy – Montant HT : 5 617,00 €

La séance du Conseil municipal est levée.

Affiché à Aime le 31 mai 2013

Cachet et signature

A retirer de l'affichage à compter du 2 août 2013